

# FOREST CARBON PARTNERSHIP FACILITY

## FONDS CARBONE DU FCPF : PIONNIER DES PAIEMENTS VERSÉS EN FONCTION DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS REDD+

Le Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) conduira des expériences pilotes de versement de paiements au profit de programmes REDD+ générateurs de réductions vérifiées des émissions de carbone. Cette mesure d'incitation a pour but de réduire les émissions de carbone tout en protégeant les forêts, en préservant la biodiversité et en améliorant les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales.

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), opérationnel depuis 2008, est un partenariat mondial qui a pour but de démontrer les résultats de la REDD+ et d'étayer l'élaboration des futures politiques REDD+, notamment au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Pour ce faire,

- Il renforce les capacités et apporte une assistance financière et technique aux pays REDD+ (par le biais du Fonds de préparation) ;
- Il expérimente le versement de paiements sur base des résultats (au travers du Fonds carbone) ;
- Il teste des méthodes d'amélioration des moyens de subsistance et de préservation de la biodiversité ;
- Il diffuse les savoirs et les enseignements tirés de ces expériences.

Le FCPF regroupe désormais 36 pays en développement et 18 contributeurs financiers (notamment des pays industrialisés, des participants du secteur privé et une ONG) et comprend six catégories d'observateurs, dont des représentants des peuples autochtones et de la société civile. Il a mobilisé quelque 450 millions de dollars pour ses deux fonds, le Fonds de préparation et le Fonds carbone.

Jusqu'à présent, le FCPF s'est concentré essentiellement sur des activités menées au titre du Fonds de préparation. Mais en mai 2011, le Fonds carbone est devenu pleinement opérationnel. Il s'efforce de franchir la barre des 350 millions de dollars, qui serviront à piloter des systèmes d'incitation sur la base des résultats dans un nombre relativement limité de pays.

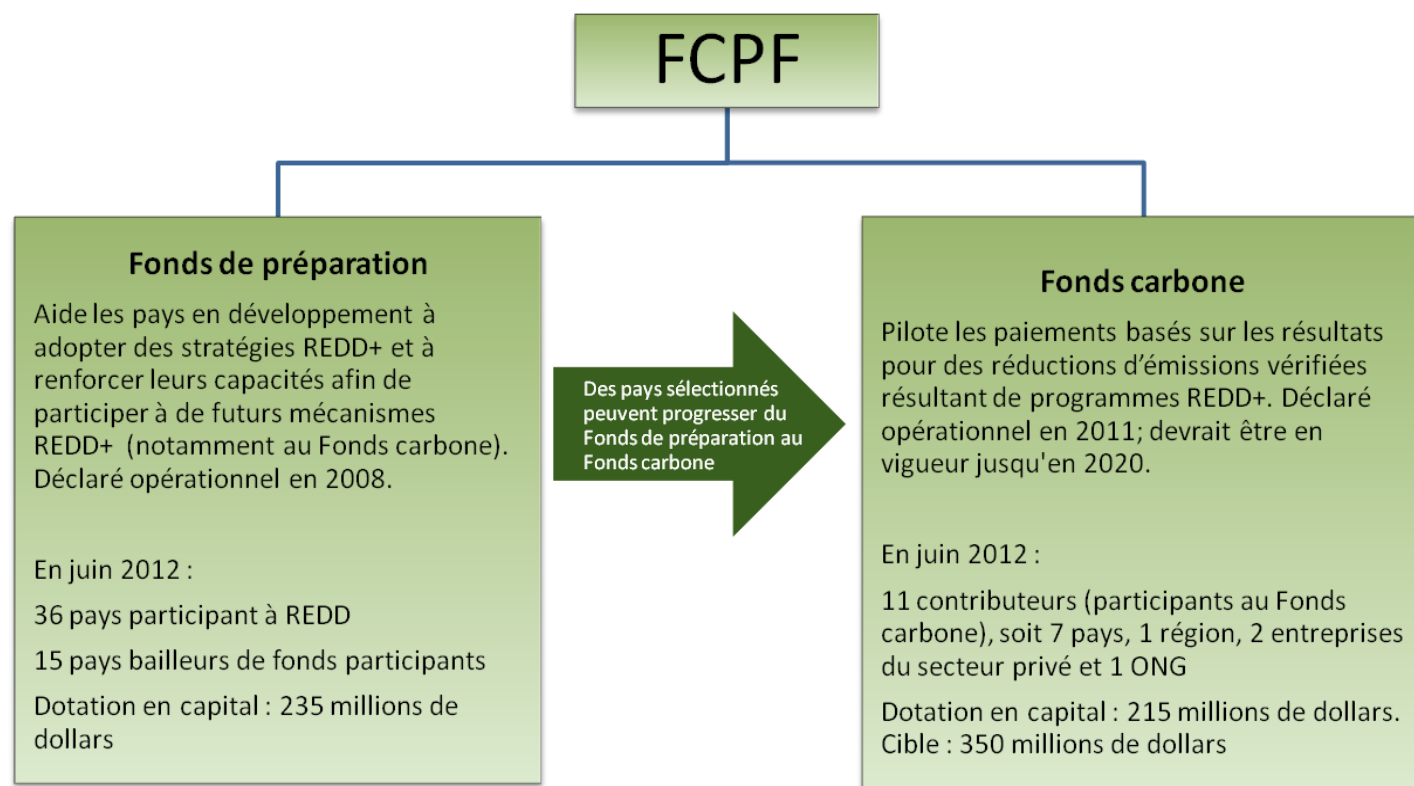
### Atténuation des effets du changement climatique grâce au financement d'activités REDD+ sur la base des résultats

Ralentir et stopper le déboisement et inverser la tendance à la déforestation : autant de conditions essentielles à remplir si l'on veut réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire. En outre, la protection des forêts qui subsistent dans le monde peut contribuer au développement durable, procurer des avantages aux peuples autochtones et aux communautés locales, protéger des écosystèmes importants et préserver les habitats vitaux des espèces menacées.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a reconnu l'importance de la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, et de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+) dans la lutte contre les effets dangereux du changement climatique. Lors de la seizième Conférence des Parties, tenue à Cancun, les pays sont convenus d'adopter une approche de REDD+ en plusieurs phases – élaboration d'une stratégie REDD+, renforcement des capacités, application de politiques et de mesures, et **activités de démonstration basées sur les résultats** – qui débouchera sur des réductions d'émissions mesurées, déclarées et vérifiées.

En 2011, lors de la dix-septième Conférence des Parties, tenue à Durban, les pays sont convenus d'envisager l'élaboration d'approches fondées sur les lois du marché à l'appui d'actions REDD+ fondées sur les résultats. Le Fonds carbone a pour but de diffuser les enseignements tirés des activités de démonstration pour faciliter l'élaboration de ces programmes d'action.

## Le FCPF comprend deux mécanismes de financement distincts :



## Un partenariat public-privé

Le but du Fonds carbone est de créer des modèles efficaces de collaboration entre pouvoirs publics, secteur

### Participants au Fonds carbone (à la date de juin 2012) :

Allemagne	Australie	BP Technology Ventures	Canada
CDC Climat	Commission européenne	États-Unis d'Amérique	Norvège
Royaume-Uni	Suisse	The Nature Conservancy	

## Les ambitions du Fonds carbone

**Faire la démonstration de paiements à grande échelle, basés sur les résultats.** Jusqu'à présent, la plupart des transactions REDD+ étaient réalisées sur le marché volontaire, selon une approche-projets. Le Fonds carbone ciblera des programmes de grande envergure, au niveau d'une juridiction administrative d'un pays ou au niveau national. Il nécessitera donc un panachage de politiques et d'investissements, devra s'intégrer dans des stratégies de développement national, recourir à des structures financières novatrices et faire appel à la participation de multiples parties prenantes.

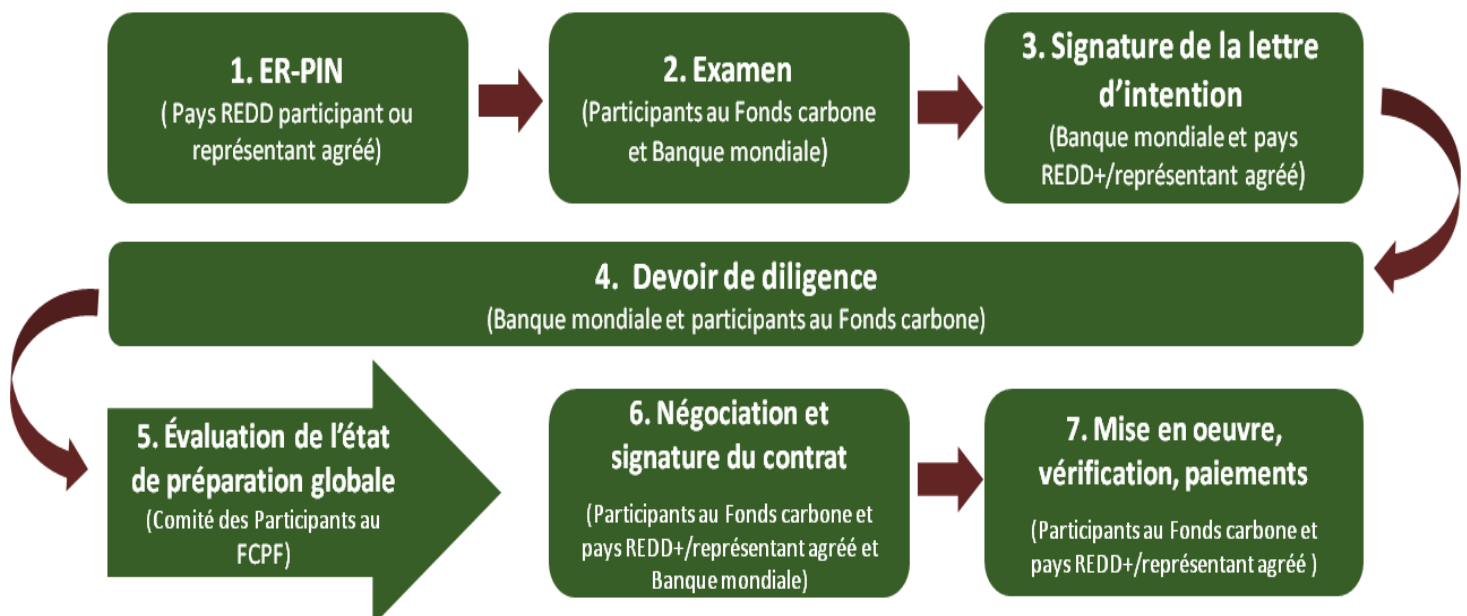
**Tirer sans tarder des enseignements de la mise à l'épreuve de diverses approches.** Environ cinq programmes seront choisis, suffisamment diversifiés pour avoir une valeur éducative. Ils pourront porter par exemple sur des réformes politiques et juridiques de la gestion des sols, des améliorations du régime foncier, l'aménagement de parcs et de réserves forestières, ou l'intensification de l'agriculture.

**Verser les primes d'incitation là où elles sont nécessaires.** Le Fonds carbone testera des mécanismes de partage des avantages qui inciteront les parties prenantes les plus exposées à protéger les forêts. Dans certains cas, les peuples autochtones tributaires de la forêt ou le secteur privé tireront des revenus de la vente de réductions d'émissions. Dans tous les cas, le gouvernement national aura un rôle essentiel à jouer dans l'engagement à réduire les émissions.



## Comment fonctionne le Fonds carbone ?

1. Les pays ayant participé au Mécanisme de préparation et avancé suffisamment dans leur préparation à la REDD+ peuvent présenter volontairement une demande de financement au Fonds carbone, ou autoriser une entité nationale à le faire, en soumettant une Note d'idée relative au Programme de réduction d'émissions (ER-PIN) à l'aide du modèle fourni par le FCPF.
2. Les participants au Fonds carbone et la Banque mondiale examinent les ER-PIN, compte tenu des observations du Panel consultatif technique et d'autres documents pertinents. Les participants au Fonds carbone décident de l'inclusion éventuelle dans leur portefeuille des Programmes proposés de réduction d'émissions.
3. Si le Programme de réduction d'émissions est inclus dans le portefeuille, la Banque mondiale et le pays REDD+ signent une Lettre d'intention.
4. La Banque mondiale et les participants au Fonds carbone remplissent leur devoir respectif de diligence – évaluation préliminaire de l'ensemble du programme, évaluation des sauvegardes sociales et environnementales, niveau de référence, système de suivi et dispositions infranationales (le cas échéant) – et dispensent des conseils sur les moyens d'améliorer la qualité du programme de réduction d'émissions. Le pays REDD+ ou l'entité qui le représente apporte des améliorations au concept du programme, puis en présente une version finale.
5. Entre-temps, le Comité des participants du FCPF (un organe directeur du FCPF) évalue si le pays demandeur a progressé suffisamment dans sa préparation à REDD+.
6. Une fois un programme de réduction des émissions approuvé par les participants au Fonds carbone, la Banque mondiale rédige une version préliminaire du Contrat de paiement de réductions d'émissions vérifiées, pour approbation par le pays REDD+ et les participants au Fonds carbone, puis signature par l'entité représentant le pays REDD+ et la Banque mondiale.
7. Le programme de réduction des émissions est ensuite exécuté, les résultats sont présentés, et si des réductions d'émissions vérifiables sont générées et vérifiées par un organisme indépendant, des primes sont versées au pays REDD+, et les réductions d'émissions sont transférées aux participants



## Foire aux questions



### **Les pays non membres du FCPF peuvent-ils présenter une demande de financement au Fonds carbone ?**

Non. À l'heure actuelle, seuls peuvent solliciter le Fonds carbone les pays qui ont signé un accord de financement à titre de don pour la préparation au titre du Fonds de préparation du FCPF. Toutefois, tous les pays pourront profiter des enseignements tirés des expériences du Fonds carbone.

### **Le Fonds carbone respectera-t-il les décisions de la CCNUCC ?**

Oui. Le Fonds carbone tient à respecter les nouvelles normes de conformité et, au fur et à mesure que les négociations internationales avancent, il s'efforcera de se conformer aux directives, règles et modalités de la CCNUCC. Il n'a aucune intention de préjuger du résultat des négociations concernant la REDD+. Au contraire, il diffusera des informations et des connaissances pratiques « en grandeur réelle », acquises à l'occasion du pilotage des mécanismes d'exécution et de marché du carbone, et par conséquent, en fera bénéficier les négociations en cours.

### **Les programmes conduits à l'échelon infranational sont-ils soumis à des exigences particulières ?**

Oui. Les programmes de réduction des émissions doivent recevoir l'aval de l'autorité REDD+ nationale compétente et être corrélés à la stratégie REDD+ nationale ainsi qu'à un système national de suivi. Les programmes infranationaux, y compris les références infranationales utilisées pour mesurer les réductions, doivent respecter ou prendre en compte l'approche adoptée pour élaborer un cadre REDD+ national.

### **Le Fonds carbone générera-t-il des avantages autres que la réduction des émissions de carbone ?**

Oui. Le Fonds carbone vise à maximiser les avantages d'ordre environnemental et social. Les programmes de réduction des émissions faisant l'objet de la demande de financement seront choisis en fonction de la qualité des réductions qu'ils génèrent, y compris des avantages autres que la réduction des émissions de carbone.

### **Le Fonds carbone appliquera-t-il des mesures de sauvegarde sociales et environnementales ?**

Oui. Pour être acceptés par le Fonds carbone, les programmes de réduction des émissions devront être conformes aux politiques et procédures opérationnelles de la Banque mondiale en vigueur, y compris aux politiques de sauvegarde.

### **Quels seront les bénéficiaires des paiements du Fonds carbone ?**

Les programmes de réduction des émissions de carbone s'appuieront sur des systèmes et des stratégies élaborés au cours de la phase de préparation, ce qui exige la participation transparente, efficace, pleine et entière de toutes les parties prenantes, ainsi que le respect des savoirs et des droits détenus par les peuples autochtones tributaires de la forêt. Il incombera à chaque pays REDD+ de déterminer les modalités de partage des recettes tirées des paiements versés en fonction de son travail de préparation.



### **Le Fonds carbone consent-il des avances ?**

Le Fonds carbone a surtout pour vocation d'effectuer des paiements sur la base des résultats obtenus, c'est-à-dire après vérification des réductions d'émissions. Des versements d'avance pourront être effectués dans des conditions qui restent à définir. En règle générale, les versements effectués au titre du Fonds carbone s'inscriront en complément de financements par d'autres sources, par exemple le propre budget d'un pays, des financements de la Banque mondiale, des prêts ou des dons du Programme d'investissement forestier, du Fonds pour l'environnement mondial, de bailleurs de fonds bilatéraux ou du secteur privé.

### **Que se passe-t-il si les réductions d'émissions ne sont pas vérifiées ?**

Le Fonds carbone effectue des paiements pour les réductions d'émissions vérifiées. Si la vérification révèle que tout ou partie des réductions d'émissions observées et déclarées sont inexistantes, aucun versement ne sera effectué pour des réductions non vérifiées. Si le contrat n'exige pas de vérification pendant une certaine période, mais qu'il est entendu que les réductions d'émissions (telles qu'observées et déclarées) ont été réalisées, le contrat peut (sous réserve d'une vérification ultérieure) permettre d'effectuer un paiement.

### **Le Fonds carbone opère-t-il en tant que fonds ou vise-t-il à développer un marché ?**

Le but du Fonds de carbone est de contribuer à la mise en place d'un cadre solide, en vue de l'édification d'un futur système de paiement pour REDD+, y compris des marchés, en démontrant et en testant des systèmes de paiements d'incitation fondés sur les résultats, générateurs de réductions d'émissions de grande qualité, et tirant des enseignements de l'expérimentation de divers programmes de réduction des émissions.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du Fonds carbone  
([www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/277](http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/277))  
ou adressez un courriel à l'équipe de gestion du Fonds ([fcpsecretariat@worldbank.org](mailto:fcpsecretariat@worldbank.org)).

Photographies : Rhett Butler